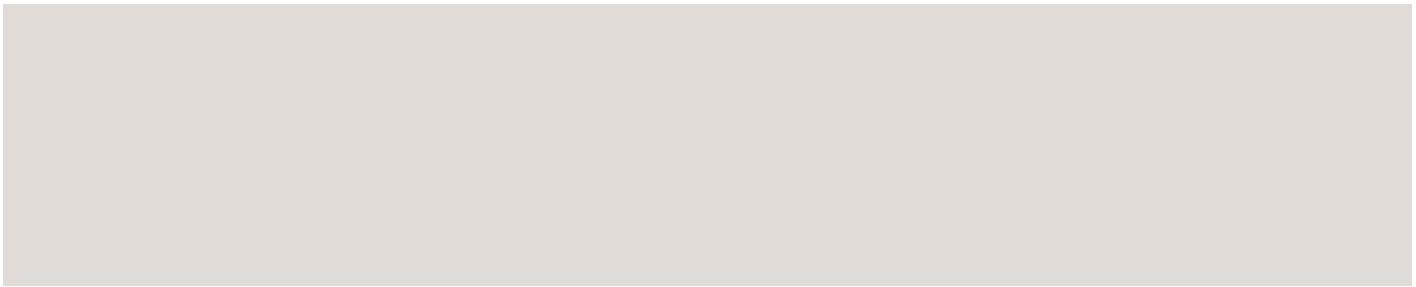




Légion étrangère



Editorial

“Une Légion étrangère au service de la France”

La Légion étrangère permet à la France de disposer depuis 1831 d'une troupe combattante composée d'étrangers dont les caractéristiques et les qualités sont aujourd'hui mondialement connues et reconnues.

À sa création, procédant des contingences politiques de l'époque et la destinant initialement au rôle de gardien de l'empire colonial français, il était difficile d'imaginer que la Légion étrangère allait inscrire sur ses drapeaux et étendards les noms des batailles les plus glorieuses de l'histoire de notre pays.

En 187 années d'existence et au cours de deux siècles rythmés par les guerres les plus sanglantes de l'humanité, ce sont 40 000 légionnaires qui sont tombés pour la France, fidèles à leurs devises “Legio Patria Nostra” et “Honneur et Fidélité”.

Institution unique au monde, la Légion Étrangère permet encore aujourd'hui à des étrangers de porter les armes de la France dès le temps de paix, instituant entre elle et le légionnaire un pacte dont les modalités ont changé au fil du temps mais dont le fond reste le même : l'asile en échange du service du pays, partout où le combat fait signe. C'est ainsi que, depuis 1920, sur les emblèmes des régiments étrangers sont inscrits non pas “Honneur et Patrie”, mais Honneur et Fidélité, pour que chaque volontaire signataire de ce pacte se reconnaîsse dans le drapeau de la France, pays qui n'est pas le sien mais pour lequel il est prêt à donner sa vie, dans le respect réciproque de la parole donnée. Troupe d'assaut interarmes, encadrée par des officiers français, la Légion étrangère est composée de sous-officiers et de militaires du rang servant à titre étranger. La discipline, le culte de la mission, l'amour du travail bien fait, le respect et la solidarité forment la trame de son Code d'honneur.

En 2018, la Légion étrangère est une force moderne, qui accomplit les mêmes missions que les soldats de l'armée de terre dont elle est partie intégrante. Elle a toujours su s'adapter aux milieux dans lesquels elle est engagée, même

les plus extrêmes, aux techniques les plus modernes, à l'ennemi auquel elle est confrontée. Elle se dotera d'ailleurs très prochainement des matériels les plus récents de l'armée de terre, le système SCORPION. De tous les combats, de toutes les opérations, elle tire sa force de ses traditions, de son esprit de corps, de sa discipline, de son entraînement permanent, de la richesse et de l'engagement des hommes qui la servent. L'Histoire a montré qu'elle sait faire preuve d'esprit de sacrifice : la fête de la Légion étrangère est la célébration d'un de ses combats emblématiques, celui de Camerone, en 1863, au cours duquel 60 légionnaires résistèrent jusqu'à la mort à 2000 cavaliers mexicains.

Son organisation compose un système cohérent et humain, en adéquation avec le statut du service à titre étranger régi par le décret du 12 septembre 2008. Trois régiments du “socle” (GRLE, 1^{er} RE et 4^e RE) ont pour vocation de recruter gérer et former les légionnaires, et 8 régiments des forces (2^e REI, 2^e REP, 13^e DBLE, 1^{er} REC, 1^{er} REG, 2^e REG, 3^e REI et DLEM), dont deux sont stationnés outremer, ont mission de les entraîner et de les employer en opérations, sur le territoire national comme sur les théâtres d'opérations extérieurs.

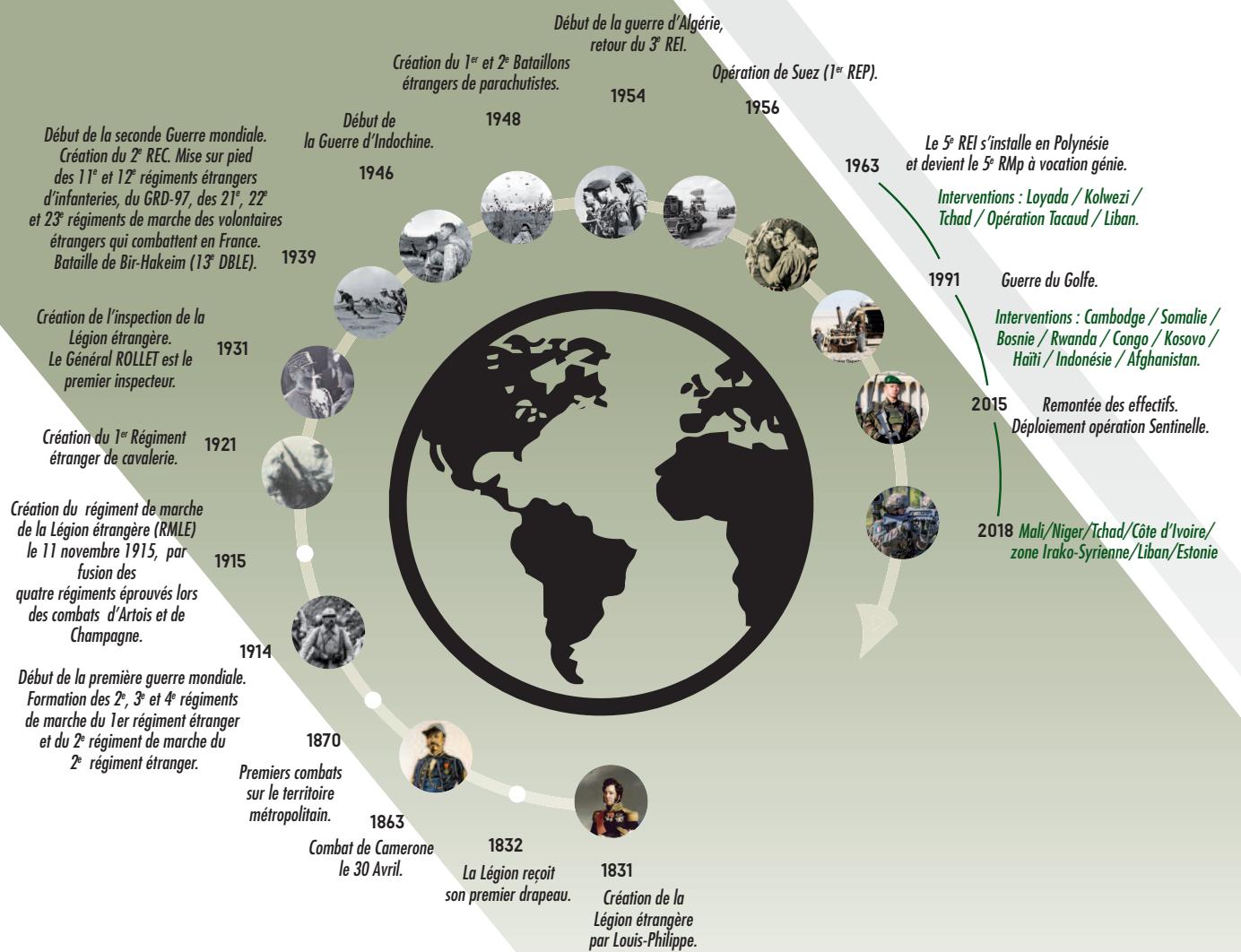
Son recrutement, composé de volontaires issus de 148 nationalités différentes est principalement composée à 34% d'Europe occidentale et centrale, 28% d'Europe de l'Est (Russie, Biélorussie, Ukraine), 13% d'Amérique du Sud, 13% d'Asie, 12% d'Afrique. Les officiers y sont majoritairement français, la langue de travail est le français, la progression est au mérite, l'ambiance est celle d'une famille : la Légion étrangère est aussi un système abouti d'intégration dans la société française d'étrangers ayant choisi délibérément de la servir, jusqu'au sacrifice suprême s'il le faut.

Fière d'un passé riche et confiante en son avenir, prête à affronter les défis opérationnels d'un monde instable, présente sur le territoire national, en opérations outremer et à l'étranger, sur tous les théâtres d'opérations, elle est aujourd'hui, plus que jamais, au service de la France et des Français.

Les grandes dates

HISTOIRE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

“Créée par un roi, la Légion étrangère fit Camerone sur ordre d'un empereur et elle offre ses plus grands sacrifices sous la République.”



La Légion étrangère aujourd'hui

La Légion étrangère est avant tout une troupe d'assaut, une force combattante de l'armée de Terre. Forte de près de 9 000 hommes, elle représente 11% de la Force opérationnelle terrestre (FOT). Elle intègre également des unités de réserve opérationnelle et du personnel civil de la Défense, ce qui porte le volume à quelques 10 500 personnes intégrées dans les formations de la Légion étrangère.

En plus d'être une force combattante, la Légion étrangère est une exception humaine... Un système d'homme... Plus de 140 nationalités s'y côtoient. Les légionnaires y servent sous contrat, à titre étranger, et sont commandés par des officiers français.

Cette exception existe par la volonté de la nation qui accepte de manière dérogatoire que la Légion recrute, dès le temps de paix, des étrangers pour porter les armes de la France.

La Légion étrangère est aujourd'hui composée d'un état-major et de onze régiments ou unités formant corps.

Parmi ceux-ci, trois constituent le commandement de la Légion étrangère, également appelé "le socle", et sont directement subordonnés au général commandant la Légion étrangère. Ils concourent à la réalisation des missions spécifiques au profit de l'ensemble de l'Institution (administration générale, recrutement, formation).

Six régiments sont embrigadés (brigades interarmes) pour emploi au sein de la Force opérationnelle terrestre (FOT) redéployée à 77 000 hommes. Ils sont engagés sur toutes les opérations extérieures et les missions sur le territoire national. Ils s'inscrivent dans les cycles de projection de l'Armée française.

Deux régiments constituent des éléments terrestres des forces de souveraineté outre-mer et participent au contrat opérationnel des forces armées en Guyane et à Mayotte.



Un statut particulier

UN STATUT ENCADRÉ PAR LA LOI...

L'article L 4132-7 du code de la défense précise " par exception à la condition de nationalité... un ressortissant étranger peut être admis à servir en vertu d'un contrat...".

La loi du 24 mars 2005, relative au statut général des militaires, proroge le " service à titre étranger ". La spécificité majeure de la Légion étrangère repose sur sa capacité, reconnue par cette loi, à recruter, dès le temps de paix, des étrangers à qui l'on va confier les armes de la France.

Le statut " à titre étranger ", inscrit dans le décret du 12 septembre 2008 relatif aux militaires servant à titre étranger, a pour objet d'encadrer cette capacité.

L'article 1^{er} de ce décret énonce que " les militaires... servant à titre étranger sont admis à servir dans les formations de la légion étrangère ".

De ce corpus de textes, que complète l'instruction ministérielle relative à l'organisation du Commandement de la Légion étrangère, trois caractéristiques distinguent la Légion étrangère du reste de l'Armée de terre.

Une formation combattante

La Légion étrangère est uniquement composée de régiments de mêlée (infanterie et cavalerie) et d'appui direct (génie combat). Le légionnaire s'engage au titre de la Légion étrangère et non au titre d'un régiment ou d'une spécialité. À l'issue de leur instruction initiale d'une durée de quatre mois, les légionnaires sont affectés dans un régiment des Forces, en fonction des besoins. Chacun doit donc être capable de tenir un poste de combattant, une particularité qui constitue l'essence même de l'Institution.

Composée d'étrangers

Tout militaire à titre étranger sert sous contrat, quel que soit son grade. Cette disposition vaut pour toutes les catégories de grade : officiers, sous-officiers ou militaires du rang.

Sous commandement français

La Légion étrangère est commandée par des officiers français, issus des filières de recrutement des officiers de l'armée de Terre. Exceptionnellement, à hauteur de 10%, la Légion recrute des officiers servant à titre étranger (anciens légionnaires et sous-officiers). Le général commandant la Légion étrangère et les officiers affectés dans les régiments sont les garants de la fidélité du légionnaire à la France.

Une exception humaine

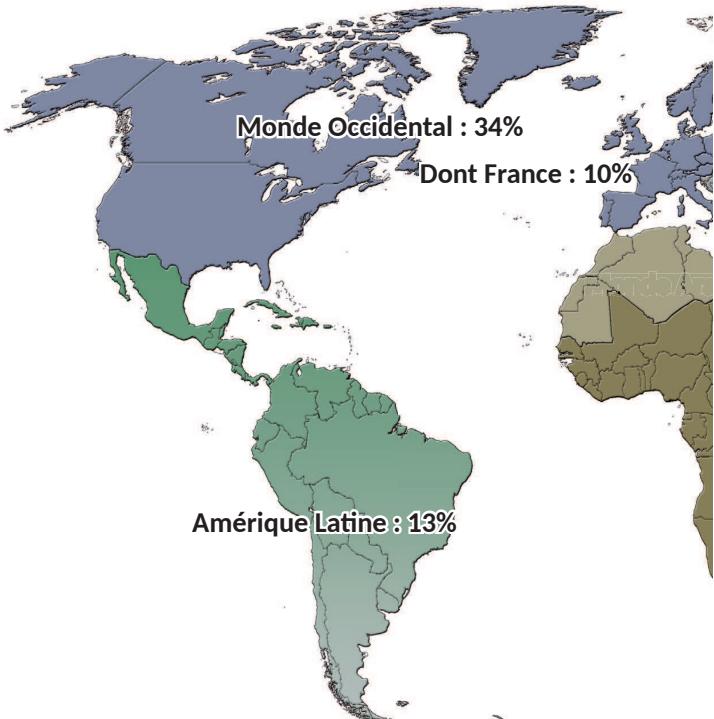
90% d'étrangers au service de la France :

La Légion étrangère est une exception humaine... un système d'homme... Plus de 34% d'occidentaux, presque 28% de slaves, environ 12% viennent du continent africain, 13% d'asiatiques, 13% viennent d'Amérique latine.

90 % des légionnaires sont étrangers. Les francophones, essentiellement des Français, représentent 11% du recrutement. La présence d'un minimum de francophones dans la troupe participe à l'enseignement du français, indispensable pour comprendre les ordres. En 2019, la Légion recruterá environ 1100 légionnaires.

UNE SÉLECTION RIGOUROUSE...

Le candidat peut être engagé sur simple présentation d'une pièce d'identité. Cette atypie, exclusivement offerte au recrutement des volontaires à la Légion étrangère, est confortée par la loi de 2005. La Légion étrangère accepte d'endosser le passé du légionnaire à condition que celui-ci soit intégralement connu.



Une exception humaine

Après vérification des déclarations des candidats, ce passé est alors soigneusement étudié. Cette disposition offre une nouvelle opportunité à ceux qui veulent tourner une page et qui ont envie de prendre un autre départ.

Seuls ceux qui semblent capables et désireux de s'adapter aux règles de la vie en collectivité peuvent prétendre à être incorporés. La Légion accueille tous les volontaires, dès lors qu'ils arrivent à satisfaire les tests de sélection. Seuls un peu plus de 20% y parviennent. La Légion étrangère ne recrute que les meilleurs.

Le principe du recrutement à titre étranger autorise un candidat français à postuler pour la Légion, même s'il sert sous statut "à titre étranger", comme ses camarades étrangers.

La troupe est l'unique vivier dans lequel sont sélectionnés les cadres. La formule a fait ses preuves et participe à la cohésion de l'Institution. Elle exige aussi de faire vivre un système de sélection des élites destiné à satisfaire, sans apport extérieur, aux besoins d'encadrement des formations, en qualité et en quantité. Actuellement, sur quatre légionnaires qui s'engagent, un sera sélectionné pour devenir sous-officier.

Aujourd'hui, la plupart des candidats viennent à la Légion, avec le seul désir d'y servir; voire d'y faire carrière. Seuls les candidats qui en font expressément la demande, sont engagés sous identité déclarée si la Légion estime cette demande acceptable. Les autres candidats sont recrutés sous identité réelle.

Le légionnaire est avant tout un jeune homme de son époque. Il a 23 ans en moyenne, a déjà une certaine maturité et une certaine expérience, souvent militaire. Il a un bon niveau général et en excellente condition physique. La Légion n'essaie pas de persuader le candidat de s'engager, c'est à lui de la convaincre.

Un engagement sous contrat

Le contrat initial de cinq ans comprend une période probatoire de six mois, renouvelable une fois. La carrière se poursuit par contrats successifs. Pour postuler à l'engagement, il faut avoir 17 ans et demi au moins, 40 ans au plus et être physiquement apte au service en tous lieux.

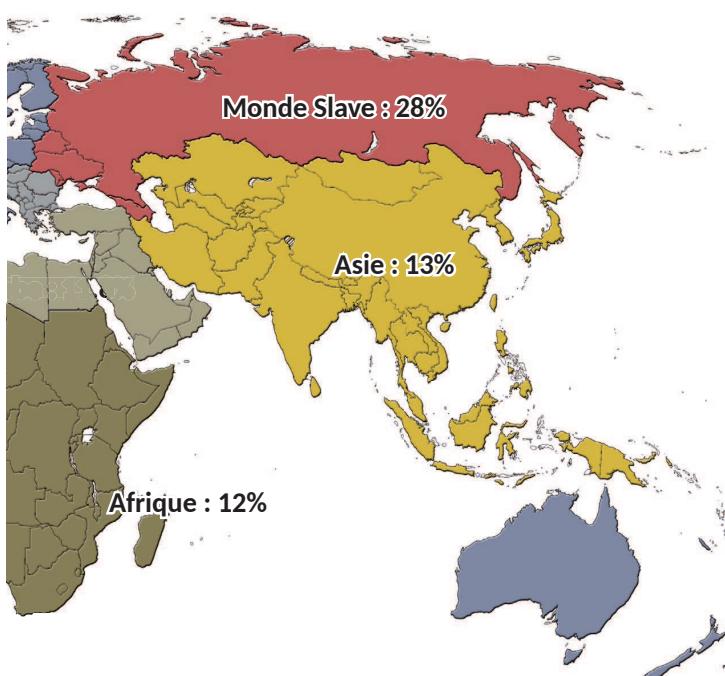
C'est un contrat de confiance qui engage les deux partis. Cinq ans pour le premier contrat. Cinq années au service exclusif de la France, avec honneur et fidélité, baignées dans le culte de la mission.

D'un côté l'acceptation non négociable du système dans sa totalité. De l'autre, le commandement de la Légion étrangère offre la possibilité d'une autre vie, plus haute. Elle offre une famille "Legio patria nostra", une estime réciproque, des valeurs intangibles : une véritable égalité des chances basée sur une culture du mérite, un système d'entraide et de solidarité, une fraternité puissante née dans les moments difficiles.

La Légion étrangère offre l'intégration par l'effort, dans la société française.

Sur le plan administratif, le recrutement à titre étranger impose certaines règles de vie au légionnaire, tant que l'identité de celui-ci n'a pas été confirmée par la production d'actes d'état civil certifiés. La procédure dite de régularisation de situation militaire (RSM) consacre la fin de cette période de vérification. Elle permet au légionnaire d'endosser sa véritable identité avec les droits et devoirs afférents au militaire servant à titre étranger. Sur décision de l'autorité militaire, la RSM intervient le plus rapidement possible.

À partir de trois ans de service, les étrangers qui le désirent peuvent demander leur naturalisation.



Pays d'origine des Légionnaires au mois de janvier 2018

Les Traditions

Le képi blanc

Le képi blanc est le symbole du légionnaire dans le monde entier. À l'origine, il s'agissait d'un couvre-képi de couleur kaki comme en portaient toutes les unités qui participaient à la pacification du Maroc. À la Légion, sous la double action du soleil et des lavages répétés, il prit vite un aspect immaculé et devint l'objet de fierté des anciens.

Il fera sa première grande apparition officielle à Paris, le 14 Juillet 1939 et son port sera étendu à tous les régiments à la fin de la guerre. Il n'est porté que par les militaires du rang. Les sous-officiers portent le képi noir frappé de la grenade à sept flammes.



Les épaulettes de tradition

Les épaulettes portées sur la tenue de parade ont pris leur allure définitive, à corps verts et tournantes rouges, dès 1868. Ces couleurs ont été héritées des Suisses de la 2^e Légion de 1835. On retrouve ces mêmes couleurs sur les fanions des unités élémentaires. Le port des épaulettes de tradition a été interrompu par périodes et l'usage en a été définitivement rétabli en 1946.

La ceinture bleue

À l'origine, c'était un accessoire destiné à protéger le personnel servant Outremer des affections intestinales et elle se portait sous les vêtements. Peu à peu, elle fut portée sur la veste ou sur la capote. La couleur bleue fut retenue et devint le signe distinctif de la Légion.

Camerone

Le 30 avril 1863, dans le village de Camerone, au Mexique, soixante-trois légionnaires français, sous les ordres du capitaine Danjou, résistèrent à une armée mexicaine de plus de deux mille hommes. Par leur sacrifice, ils permirent la réalisation de la mission. Depuis, lorsque l'ordre de "faire Camerone" retentit dans des combats, comme un appel au sacrifice certain, pas un légionnaire n'hésite une seconde, si puissante est la valeur de l'exemple donné.

Chaque année, ce fait d'armes est célébré de manière solennelle, partout où se trouvent des légionnaires. Il incarne toutes les valeurs fédératrices de la Légion étrangère : le caractère sacré de la mission, la fidélité à la parole donnée ainsi que la communauté de destin choisie et acceptée par les officiers, sous-officiers et légionnaires.

Code d'Honneur du Légionnaire

Article 1

Légionnaire, tu es un volontaire servant la France avec honneur et fidélité.

Article 2

Chaque légionnaire est ton frère d'armes quelle que soit sa nationalité, sa race ou sa religion. Tu lui manifestes toujours la solidarité étroite qui doit unir les membres du même famille.

Article 3

Respectueux des traditions, attaché à tes chefs, la discipline et la camaraderie sont ta force, le courage et la loyauté tes vertus.

Article 4

Fier de ton état de légionnaire, tu le montres dans ta tenue toujours élégante, ton comportement toujours digne, mais modeste, ton casernement toujours net.

Article 5

Soldat d'élite, tu t'entraînes avec rigueur, tu entretiens ton arme comme ton bien le plus précieux, tu as le soucis constant de ta forme physique.

Article 6

La mission est sacrée, tu l'exécutes jusqu'au bout et s'il le faut, en opération, au péril de ta vie.

Article 7

Au combat, tu agis sans passion et sans haine, tu respectes les ennemis vaincus, tu n'abandonnes jamais ni tes morts, ni tes blessés, ni tes armes.

COMMANDEMENT DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE



52 Hommes

Aubagne

Le général commandant la Légion étrangère est le conseiller technique du chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT), pour l'ensemble des questions spécifiques à la Légion étrangère et aux militaires servant à titre étranger.

Il est placé sous l'autorité du major général de l'armée de Terre (MGAT) et exerce des prérogatives conférées par instruction ministérielle.

Le général est le garant de la cohérence et de la cohésion de la Légion étrangère comme force combattante au service de la France. Il est consulté lors des études relatives à l'emploi des formations de la Légion étrangère et informé des prévisions concernant leur organisation, leur engagement, leur équipement et leur stationnement.

Dans l'exercice de ses responsabilités (cf. tableau), le général commandant la Légion étrangère est habilité à donner des directives à l'ensemble des formations de la Légion étrangère.

Pour accomplir cette mission, le général dispose d'un état-major constitué de quatre divisions, et des trois régiments du socle qui lui permettent de concevoir et mettre en œuvre l'ensemble de ses prérogatives.



www.legion-etrangere.com

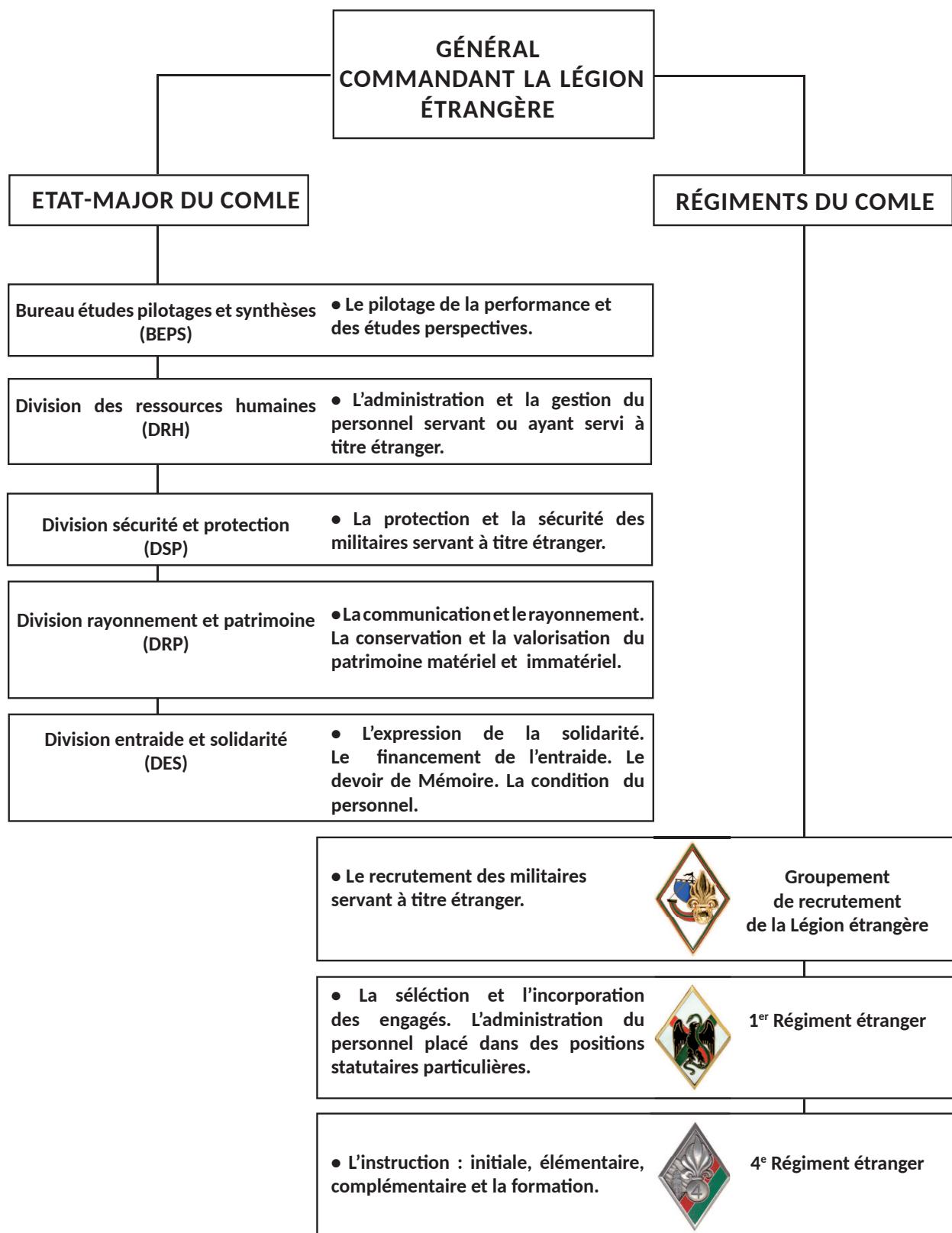


@LegionetrangereOfficiel



@COMLE_DRPLE

Contact : Cabinet - 04.42.18.12.05



Les divisions de l'Etat-Major



DRH



DSP

La division des ressources humaines (DRH-LE) est responsable de l'administration individuelle et collective du personnel servant à titre étranger (TE), dont elle est l'échelon centralisé de gestion.

Présente dès l'élaboration du plan de recrutement, elle participe, sous la présidence du chef d'état-major, à la commission de sélection des candidats. En liaison avec les régiments, elle prépare les plans annuels de mutation, de formation et les propositions pour les différents tableaux de nomination et d'avancement.

Son travail continue avec le traitement du dossier de tous les légionnaires non naturalisés rayés des contrôles. Sur ce périmètre, le Bureau d'aide à la reconversion (BAR-LE) permet d'envisager la reprise d'une activité dans le monde civil par le biais d'une reconversion, d'un stage de reconversion, ou d'un placement en entreprise.

Enfin, le bureau des anciens de la Légion étrangère (BA-LE) gère le personnel à titre étranger non naturalisé et rayé des contrôles. Il administre et stocke toutes les pièces constitutives des dossiers individuels afin de pouvoir garantir à chacun, même plusieurs années après leur départ, la totalité de leurs droits administratifs. Il est le correspondant désigné des anciens qui veulent faire valoir leurs droits pour reconstituer des carrières, valider des services ou obtenir des décosations..

La division sécurité et protection (DSP-LE) est le service dont dispose le général pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel servant à titre étranger, quel que soit le lieu d'implantation géographique (outre-mer, étranger et métropole).

Il contribue à préserver les intérêts de la Légion et des légionnaires.

Placé sous le commandement du COMLE, son employeur, la DSP dépend techniquement de la Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD).

La DSP est seule habilitée à répondre, sur réquisition, aux demandes de renseignements émanant des autorités extérieures à la Légion ainsi qu'aux directions centrales ou générales, aux services de police et à la gendarmerie, dès lors que ces renseignements concernent la sécurité du personnel.

Sous tutelle du colonel adjoint, sa mission principale est de déceler les menaces visant les légionnaires et faire adopter par le commandement les mesures de protection adaptées. Dans le cadre de ses attributions, elle participe également au processus de sélection des candidats à l'engagement au sein de la Légion étrangère.

La division est composée de plusieurs cellules spécialisées chargées du filtrage, des passeports, ou du contrôle du personnel. Documentée et expérimentée, elle dispose de tous les linguistes habilités à mener des entretiens avec les candidats.



DRP



DES

La division rayonnement et patrimoine (DRP-LE) est chargée de la politique de rayonnement de la Légion dont elle élabore et coordonne les actions d'influence et de communication. Elle veille à la transmission des valeurs et de la mémoire.

Elle est le correspondant unique des organismes de communication des armées et des médias nationaux ou internationaux. Le chef de division, conseiller communication (CONSCOM) du général COMLE, s'appuie sur quatre pôles pour harmoniser et déployer son action.

Un centre presse, qui est le lien avec les médias et qui coordonne les relations publiques, anime également la communauté légion sur internet et les réseaux sociaux.

Le pôle patrimoine regroupe le Musée et la section des archives. Le musée propose une scénographie moderne qui présente les pièces majeures de la collection labellisée Musée de France. La section des archives reçoit des chercheurs qui participent à l'enrichissement du fonds documentaire.

Le pôle production permet de réaliser le magazine mensuel Képi blanc ou de proposer des ouvrages sur la Légion. Il intègre la section image avec des équipes de reporters, formées aux conditions de tournage modernes.

La musique de la Légion étrangère (MLE), image emblématique de la Légion, réalise des prestations nationales et internationales planifiées par la division en liaison avec l'EMAT.

La division entraide et solidarité (DES-LE) est chargée de la mise en œuvre de la politique d'action sociale et de la condition du personnel au sein de la Légion étrangère. Ses bénéficiaires sont le personnel servant ou ayant servi à titre étranger et leurs familles.

Pour mener son action, elle est constituée de deux entités distinctes :

Foyer d'entraide de la Légion étrangère (FE-LE) : La loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 a reconnu la spécificité de l'action sociale de la Légion étrangère. Dans ce cadre, le Foyer d'entraide est devenu un établissement public, bras armé du général COM-LE (président du conseil d'administration) ainsi doté d'une certaine autonomie financière pour organiser la solidarité. Le Foyer déploie l'action sociale, l'aide médico-sociale et le soutien des actions relatives à la mémoire de la Légion étrangère.

Le Cercle mixte de la Légion étrangère (CM-LE) : Etablissement privé administratif, il met en œuvre les activités de restauration, hôtellerie et loisirs. Les ressources dégagées par ses activités permettent le financement de l'amélioration de la condition du personnel au sein des régiments et le financement du Fond d'entraide et de solidarité de la Légion étrangère (FES-LE).

Deux instances consultatives particulières



Le Conseil de la Légion étrangère (CLE)

Puisque les militaires servant à titre étranger ne peuvent pas statutairement siéger aux différents conseils de la fonction militaire, le conseil de la Légion étrangère (CLE) a été créé en 2010. C'est une instance consultative chargée de fournir au chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) et au général commandant la Légion étrangère les éléments d'appréciation sur la situation générale de la Légion étrangère.

Il donne également un avis au CEMAT avant toute décision d'ordre général pouvant avoir un impact sur la Légion étrangère. Enfin, il émet un avis au COMLE pour les décisions d'ordre particulier portant notamment sur la mise en œuvre des normes et directives dérivant du statut relatif aux personnels servant à titre étranger et sur les conditions particulières du service.

Composé de membres représentant les différentes catégories statutaires (officiers, sous-officiers et militaires du rang), il est présidé par le chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT) et le général commandant la Légion étrangère qui en est le vice-président.

La commission de suivi des blessés de la Légion étrangère (CSBLE)

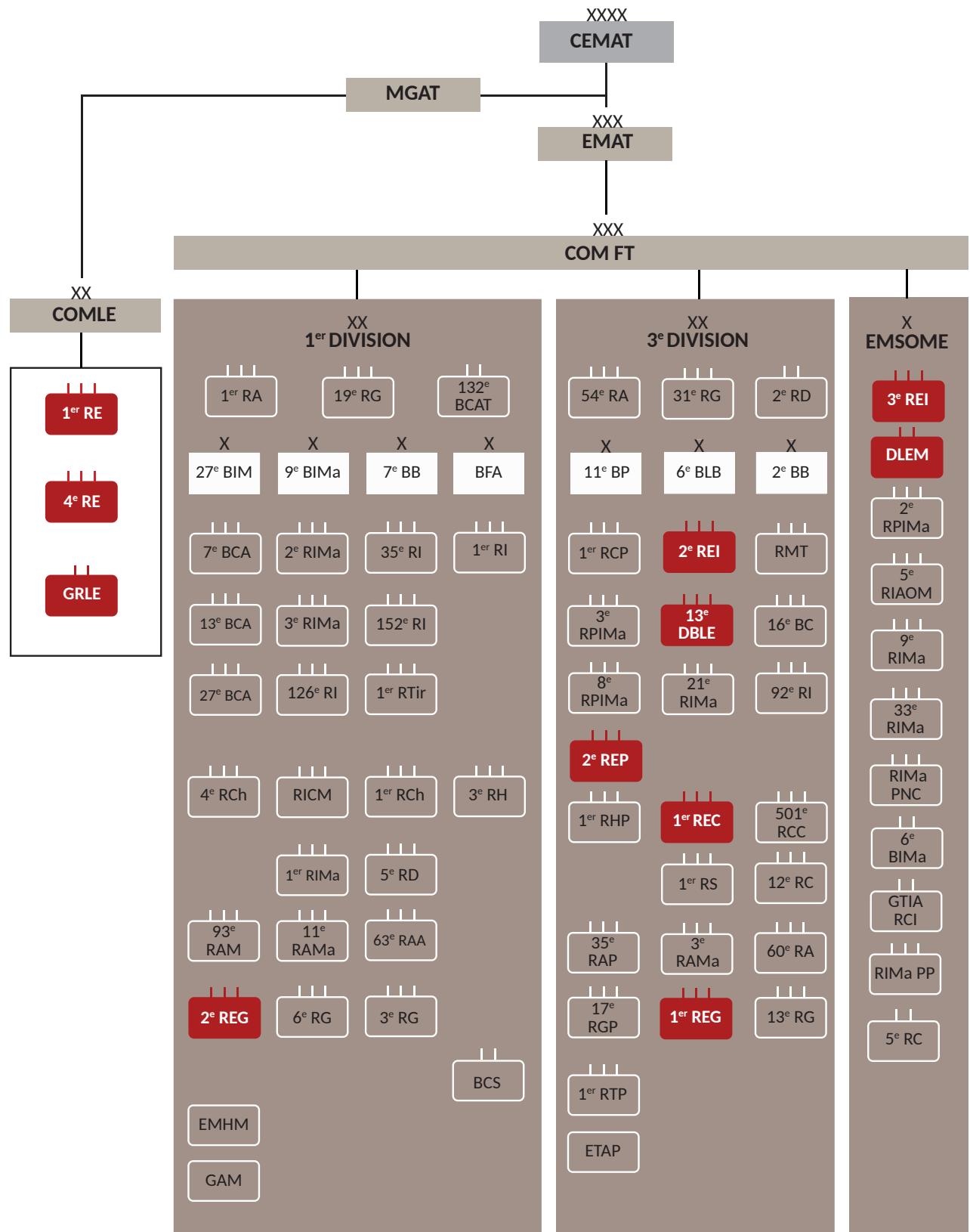
Depuis toujours la Légion étrangère a pris soin de ses blessés. Dès ses débuts, en 1833, elle mit en place en Algérie, des centres de repos pour accueillir ses nombreux malades et blessés au cours des différentes conquêtes qu'elle menait sur plusieurs fronts.

En 1934, le général Rollet créa la Maison du légionnaire d'Auriol. En 1954, la Légion étrangère pris en compte le Domaine du Capitaine Danjou, à Puyloubier, et y installa l'Institution des invalides de la Légion étrangère pour l'accueil des blessés d'Indochine, puis d'Algérie.

En 2010, dans ce même esprit de solidarité et de gratitude, la Légion décida d'instaurer une journée des blessés dans tous les régiments de Légion, au-delà de leur rythme d'opérations et de leurs entraînements, un moment privilégié pour avoir une pensée vers les blessés. C'est au cours de cette même période (2011) que fut créée la Commission de suivi des blessés de la Légion étrangère (CSBLE), dont l'objectif est de mettre en place la structure d'un conseil de famille qui veille sur les siens.

Véritable tour de contrôle des blessés de la Légion, elle est le rouage essentiel pour faire fonctionner une machine aux multiples acteurs internes (DRH, DES, IRE) et externes (SSA, CABAT, associations, etc.). Elle gère aujourd'hui près de 560 blessés. La CSBLE ne se substitue pas au parcours mis en place par l'armée de Terre, elle vient en complément.

La Légion étrangère dans l'Armée de Terre



HONNEUR ET FIDÉLITÉ



131 Hommes

Fontenay-sous-Bois

Groupement de recrutement de la Légion étrangère

Le dispositif de recrutement de la legion etrangere

En raison de sa spécificité, le dispositif est distinct de celui de l'armée de Terre. Il est piloté par l'état-major qui arrête le plan de recrutement (volume et processus). Le Groupement de recrutement de la Légion étrangère (GRLE) s'appuie sur un maillage national de postes d'information (PILE).

Ceux-ci sont répartis en deux grandes zones géographiques, placées chacune sous la responsabilité d'un Centre de présélection.



Le Groupement est chargé :

- de l'information, du recrutement, de l'accueil et de la mise en condition des candidats à l'engagement initial au titre de la Légion étrangère,
- de la visite médicale de présélection effectuée sous la supervision d'un médecin référent,
- du recrutement des candidats à l'engagement initial,
- de l'établissement des contrats.

Le GRLE s'assure ensuite du convoyage des candidats sous contrat vers le centre de sélection et d'incorporation de la Légion étrangère (CSI) qui dépend du 1er régiment étranger. Le système fonctionne en flux continu toute l'année, sans interruption pour le candidat, depuis sa présentation dans un poste de recrutement jusqu'au début de son instruction. La sélection se fait par filtres successifs visant à retenir les meilleurs potentiels dans le but de former, à court terme, un légionnaire sûr, discipliné et rustique. La durée moyenne du cycle de recrutement et de sélection est de deux semaines. La commission finale de sélection est centralisée et réalisée sous la responsabilité du COMLE. Elle arrête définitivement les dossiers retenus à l'engagement.

La Légion étrangère ne pouvant recruter à l'étranger, la division rayonnement et patrimoine a pour mission de porter l'image de la Légion vers l'étranger en s'appuyant sur internet, les réseaux sociaux, ou en planifiant des prestations de la Musique de la Légion étrangère dans ces pays.

Historique

Dernier-né des formations de la Légion étrangère (2007), le Groupement de recrutement de la Légion étrangère (GRLE) fait partie intégrante du socle de la Légion étrangère. Son Etat-major est stationné au Fort de Nogent à Fontenay-sous-Bois, mais l'ensemble des dix postes d'information de la Légion étrangère (PILE) recrute sur la totalité du territoire national métropolitain à partir des plus grandes villes françaises.

Depuis le 30 Avril 2018, le GRLE est le régiment dépositaire des traditions et de la Mémoire du 11^e Régiment étranger d'infanterie dont il a reçu la garde du drapeau.



Commandement de la Légion étrangère



@legion.recruite



www.legion-recrute.com

Officier supérieur adjoint : 01.49.74.51.02

HONNEUR ET FIDELITÉ



510 Hommes

Aubagne

1^{er} Régiment étranger

L'appui au commandement de l'état-major du COMLE

Le 1^{er} Régiment Étranger (1^{er} RE) contribue au bon fonctionnement de l'état-major du COMLE et lui apporte réactivité et liberté d'action. Pourvoyeur de services au profit de tout le personnel de la Maison Mère, il est également fédérateur du soutien commun et l'interlocuteur privilégié de la Base de défense. En outre, il est le gestionnaire du personnel armant les divisions de l'état-major. Enfin, véritable porte d'entrée de la Légion, le 1^{er} RE arme un centre de sélection et d'incorporation, à partir duquel tous les candidats étrangers retenus sont envoyés en formation initiale au 4^e RE.



Dépot commun des régiments étrangers

Le 1^{er} RE prend à son compte le commandement et la gestion administrative des blessés de la Légion au moyen de la Commission de suivi des blessés (CSBLE), mais également de tout le personnel passager et isolé des régiments. Conformément au principe de solidarité légionnaire, le régiment arme un dispositif spécifique d'hébergement et de loisirs permettant aux légionnaires dans cette situation, et à leur famille, d'être pris en compte. Il s'agit du Centre des convalescents et permissionnaires de la Légion étrangère de la Malmousque à Marseille (CCPLEM) et du Centre d'hébergement et d'accueil de La Ciotat (CHALE).

Historique

Héritier d'un passé glorieux, le 1^{er} Etranger est le plus ancien des régiments étrangers. Créé en 1841, il a participé à la plupart des conflits dans lesquels la Légion s'est distinguée et a payé un lourd tribut au cours de ceux-ci. Devenu régiment d'appui au commandement en 1946, il est finalement rapatrié le 26 octobre 1962 en France et s'implante à Aubagne, au Quartier Viénot. Le 1^{er} RE est aujourd'hui un point de repère essentiel pour les légionnaires qui le composent, de par ses traditions et le patrimoine dont il est dépositaire.

Ambassadeur de la Légion

Le régiment assume l'organisation d'activités et de cérémonies comme Camerone où la journée des blessés, au profit de l'ensemble de la Légion. Ces prestations sont régulièrement rehaussées par la présence de la Musique de la Légion étrangère ou les Pionniers. La Légion étrangère est la seule entité dans l'armée française à avoir conservé la tradition de ces majestueuses têtes de colonnes de pionniers barbus, gantés de blanc, portant le tablier de buffle et défilant fièrement la hache sur l'épaule.



Commandement de la Légion étrangère



@1erREofficiel

Officier supérieur adjoint : 04.42.18.13.02

HONNEUR ET FIDÉLITÉ



520 Hommes

Castelnau-dary

+ 1000 stagiaires et engagés volontaires par an.

4^e Régiment étranger

L'outil de formation de la Légion étrangère

Régiment d'instruction pour l'ensemble de la Légion étrangère, le 4^e régiment étranger (4^e RE), implanté à Castelnaudary, constitue le centre de gravité du dispositif de formation des légionnaires et des futurs cadres. La Légion a en effet besoin d'un centre de formation unique pour former une troupe professionnelle du plus haut niveau de cohésion et d'efficacité possible, à partir d'individus aux motivations et aux origines très hétérogènes. Le général fixe trois objectifs à son régiment école: intégrer et éduquer le légionnaire, spécialiser les plus anciens, doter la Légion d'un encadrement de qualité.



La formation initiale

La formation des jeunes engagés volontaires recouvre deux volets : l'instruction et l'éducation

1- L'instruction:

Le principe est que chaque légionnaire est un combattant appelé à servir indifféremment dans n'importe quel régiment de la Légion, d'infanterie, de génie ou de cavalerie. La formation du légionnaire se fait donc sur la base la plus exigeante, celle du combat de l'infanterie, qui est la plus propice à développer l'esprit "troupe d'assaut" que la Légion attend de ses hommes, quels que soient leurs métiers, leurs spécialités ou leurs affectations futures.

2- L'éducation:

L'éducation du légionnaire procède d'une démarche plus originale. Il s'agit, en premier lieu, de faciliter l'intégration des engagés volontaires avec la double priorité de l'apprentissage de la langue française et de la vie en collectivité

Historique

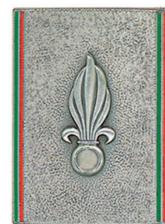
Créé en 1920 à Marrakech, au Maroc, il y mène des missions de pacification, gagnant ainsi la dénomination de "régiment du Maroc". Succéderont des dissolutions et recréations qui amèneront le régiment en unité constituée ou sous forme bataillonnaire, de la campagne de Tunisie à l'Indochine, de Madagascar à l'Algérie. Le régiment est dissout en 1963. Quelques années plus tard, le groupement d'instruction de la Légion étrangère (GILE), stationné à Corté (Corse), hérite de la mission de formation de l'ensemble des légionnaires. Le groupement sera transféré en 1976 à Castelnaudary, où il deviendra le 4^e régiment étranger, centre de gravité du dispositif de formation des légionnaires et des futurs cadres.

Formation de spécialistes

L'impératif majeur reste de répondre aux besoins des régiments des forces et de s'inscrire résolument dans la logique de performance de l'armée de Terre. Le régiment propose toutes les formations de spécialistes (auxiliaire santé, mécanicien, pilote, transmetteur, cuisinier, etc.) nécessaires à la préservation de cette capacité opérationnelle autonome des régiments des forces.

Sélection et formation des cadres

Le système de l'instruction centralisée permet de détecter et d'évaluer selon un référentiel commun les futurs cadres de la Légion. Les régiments envoient les meilleurs de leurs légionnaires à Castelnaudary pour en faire des caporaux. Tous les légionnaires passant par les différentes formations se retrouvent en position de compétition mais à égalité des chances. Les meilleurs seront identifiés pour suivre le peloton de sous-officier. Fondé sur le principe du respect de l'égalité, ce système, que l'on appelle l'avancement au mérite, a fait ses preuves et fournit à la Légion des gradés d'encadrement et des chefs d'une qualité reconnue.



Commandement de la Légion étrangère

Officier supérieur adjoint : 04.68.23.76.02

ÊTRE PRÊT



1267 Hommes

Nîmes

2^e Régiment étranger d'infanterie

Le 2^e Régiment étranger d'infanterie (2^e REI), équipé du Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie (VBCI), pionnier de la numérisation de l'espace de bataille (NEB) déploie une technologie d'aide à la décision pour chaque échelon de commandement. Il est doté du système fantassin à équipement et liaisons intégrées (FELIN) améliorant sa capacité tactique au combat débarqué. Le régiment est un expert du combat d'infanterie moderne, engagé à pied et en véhicule.



Débarquée, chaque section de combat dispose d'une large gamme d'armement usuel, comme les fusils de précision PGM ou les missiles antichars ERYX et MILAN, valorisée par les équipements les plus récents. Le régiment a été l'un des tout premiers à prendre possession du MMP, missile moyenne portée antichar dernière génération, permettant la destruction d'objectifs jusqu'à 5km avec une efficacité redoutable. En 2019, le tout nouveau fusil d'assaut HK416 va équiper les compagnies de combat.

Organisation

• Une compagnie de commandement et de logistique (CCL) :

Cette compagnie assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement du régiment. Que ce soit au quartier, en exercice ou en mission, elle fournit l'autonomie logistique aux unités.

• Cinq compagnies de combat :

Chaque compagnie est divisée en quatre sections de combat, dont l'une possède une double dotation en armement. Celle-ci peut être engagée au titre de section d'infanterie ou au titre de section d'appui avec un groupe mortier 81 mm LLR et un groupe MILAN.

• Une compagnie d'appui (CA) :

Cette compagnie est constituée de quatre sections dont une section anti-char (SAC), une section d'appui direct (SAD), une section de tireurs d'élite (STE) et une section d'aide à l'engagement débarqué (SAED).

• Une compagnie de réserve :

Regroupant d'anciens légionnaires, d'anciens engagés de l'Armée de Terre, d'anciens appelés du contingent et des volontaires civils, cette compagnie s'articule comme les compagnies de combat et participe régulièrement aux différentes activités et missions opérationnelles du régiment.

Historique

Créé en 1841, engagé dans l'ensemble des opérations majeures de l'armée française depuis sa création, le régiment s'est notamment illustré le 2 septembre 1903 lors du combat d'El-Moungar au Maroc, au cours duquel 113 légionnaires résistent contre plus de 1 000 berbères. Par la suite, le 2^e REI a été engagé sur de nombreux théâtres, en Indochine et en Algérie. Plus récemment, il a été engagé durant la guerre du Golfe, puis a pris part aux opérations actuelles de Barkhane ou Chammal, mais aussi aux missions en Estonie ou au Burkina-Faso.



6^e Brigade Légère Blindée



@2rei.legion-etrangere.com



@Chefdecorps2REI

Officier supérieur adjoint : 04.66.02.34.02

LEGIO PATRIA NOSTRA



487 Hommes

Kourou

+ 163 en Mission courte durée

3^e Régiment étranger d'infanterie

En opération permanente sur les missions *Harpie* et *Titan*, le 3^e Régiment étranger d'infanterie (3^e REI) est le spécialiste de la forêt équatoriale. Force pré-positionnée dans la zone Antilles-Guyane, le 3^e REI assure la protection du centre spatial guyanais, garantissant ainsi des intérêts stratégiques dans le domaine spatial, à l'échelle nationale et européenne. Il contribue également à la protection de la population et à l'intégrité du territoire de la Guyane notamment dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin. Il est également en mesure d'intervenir dans la sous-région en cas de crises internationales et nationales (IRMA en 2017).

Enfin le 3^e REI est responsable du Centre d'entraînement en forêt équatoriale (CEFE), outil privilégié de préparation opérationnelle.

Le 3^e REI est spécialisé dans le combat en jungle et aguerri à la vie dans ce milieu difficile. Le CEFE est un centre d'aguerrissement de l'Outre-mer et de l'étranger (CAOME) à vocation nationale et internationale. Il est le centre français de référence pour les actions en jungle et propose des stages de combat et d'aguerrissement aux compagnies permanentes du régiment, aux unités stationnées en Guyane ainsi qu'aux élèves en formation de Saint-Cyr Coëtquidan. Le stage international *Jaguar* est devenu une référence et forme nombre de stagiaires européens, nord et sud-américains, soutenant ainsi la comparaison avec le stage du CIGS de Manaus au Brésil.

Organisation

Le 3^e REI est articulé en cinq compagnies.

• Une compagnie de commandement et de soutien :

Comportant une section d'aide à l'engagement débarqué ainsi qu'un appui nautique spécifique qui s'ajoute aux soutiens traditionnels, cette compagnie est notamment responsable du Centre d'entraînement en forêt équatoriale (CEFE) et de deux bases opérationnelles avancées, postes permanents installés le long du fleuve frontière Oyapock avec le Brésil.

• Deux compagnies de combat :

Ces compagnies de combat d'infanterie remplissent des missions de surveillance, de renseignement et de contrôle de zone dans le cadre des deux missions principales du régiment, *Titan* et *Harpie*.

• Une compagnie d'appui :

Constituée d'une batterie sol-air provenant d'un des régiments d'artillerie de métropole, cette unité tournante participe plus particulièrement à la protection de l'espace aérien du Centre spatial guyanais.

• Une compagnie d'infanterie de réserve :

Intégrée au régiment, elle participe à l'ensemble de ses missions.



Historique

Le 3^e REI est l'héritier des régiments de Marche de la Légion étrangère des deux guerres mondiales. Après la Victoire du 8 mai 1945, le 3^e REI est engagé en Indochine dès 1946, où il s'illustre au Tonkin, jusqu'à Dien-Bien-Phû. L'année 1955 est celle de son retour en Algérie, où il participe activement aux opérations de maintien de l'ordre. Après avoir détaché un bataillon à Madagascar en 1956, le régiment y prend garnison en 1962 pour s'implanter ensuite en Guyane française à partir de 1973 au sein du quartier Forget à Kourou.



Forces armées en Guyane



@3eREIofficiel



@Chefdecorps3REI

Officier supérieur adjoint : 05.94.33.88.03

MORE MAJORUM



1294 Hommes

La Cavalerie

13^e Demi-brigade de Légion étrangère

La 13^e Demi-brigade de Légion étrangère (13^e DBLE) est, par essence, spécialisée dans le combat débarqué, au contact après approche sous blindage. Dans le cadre des actions de coercition, elle participe directement à toutes les phases de l'engagement terrestre et manœuvre jusqu'à la destruction de l'adversaire dans la zone des contacts, dans les intervalles, et si nécessaire dans la profondeur. Elle tient le terrain dans tout environnement difficile.

Elle est structurée sur la base d'un régiment d'infanterie de nouvelle génération de l'armée de Terre "Au Contact", équipé de VAB.

Ses unités assurent les mêmes missions que toutes les compagnies d'un régiment d'infanterie (MISSINT, OPEX, MCD...) avec pour particularité son véhicule de combat le VAB ULTIMA. La 13^e DBLE a également, sous commandement organique, le Département d'Espace d'Entraînement de Niveau 2 (DEEN2) du LARZAC (anciennement CEITO), aujourd'hui dédié au contrôle des Niveaux 6 Infanterie et Cavalerie.

Organisation

• Compagnie de commandement et de logistique : Cette compagnie assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement du régiment. Au quartier, en exercice comme en mission, elle fournit l'autonomie logistique nécessaire ainsi que les moyens de vivre, de se déplacer et de combattre.

• Cinq compagnies de combat :

Chacune de ces compagnies est composée d'une section de commandement, de trois sections de voltige et d'une section d'appui. La section d'appui est équipée de spécialistes anti-char et de tireurs d'élite ainsi que d'un groupe mortier.

• Une compagnie d'appui :

Composée de trois sections distinctes : une section de tireurs d'élites, une section d'aide à l'engagement débarqué dotée de matériel de renseignement, et une section d'appui direct équipée de missiles MILAN et de mitrailleuses lourdes.

• Une compagnie de réserve :

Intégrée au régiment, elle participe à l'ensemble de ses missions



Historique

Crée en 1940, la 13^e Demi-brigade de Légion étrangère est engagée dans de nombreux conflits durant les 22 premières années de son existence. Noyau des Forces françaises libres durant la seconde Guerre Mondiale, elle se bat ainsi de la Norvège jusqu'en Italie et s'illustre notamment à Bir-Hakeim, El Alamein, en Tunisie et en Alsace. Par la suite, elle prend part à la meurtrière Guerre d'Indochine et aux opérations en Algérie. En 1962, la 13^e DBLE s'installe sur la Côte française des Somalis qui devient la République de Djibouti. Attachée à cette terre Africaine, elle y rayonnera pendant 49 ans, jouant pleinement son rôle de force pré-positionnée au sein des forces françaises à Djibouti. Elle quitte l'Afrique le 31 juillet 2011, pour s'installer au sein des Forces françaises aux Emirats Arabes Unis où elle contribuera à la lutte contre le terrorisme dans le cadre de l'opération CHAMMAL. Depuis l'été 2016, elle est stationnée sur le camp du Larzac et participe de façon permanente aux missions de l'armée de Terre.



6^e Brigade Blindée Légère



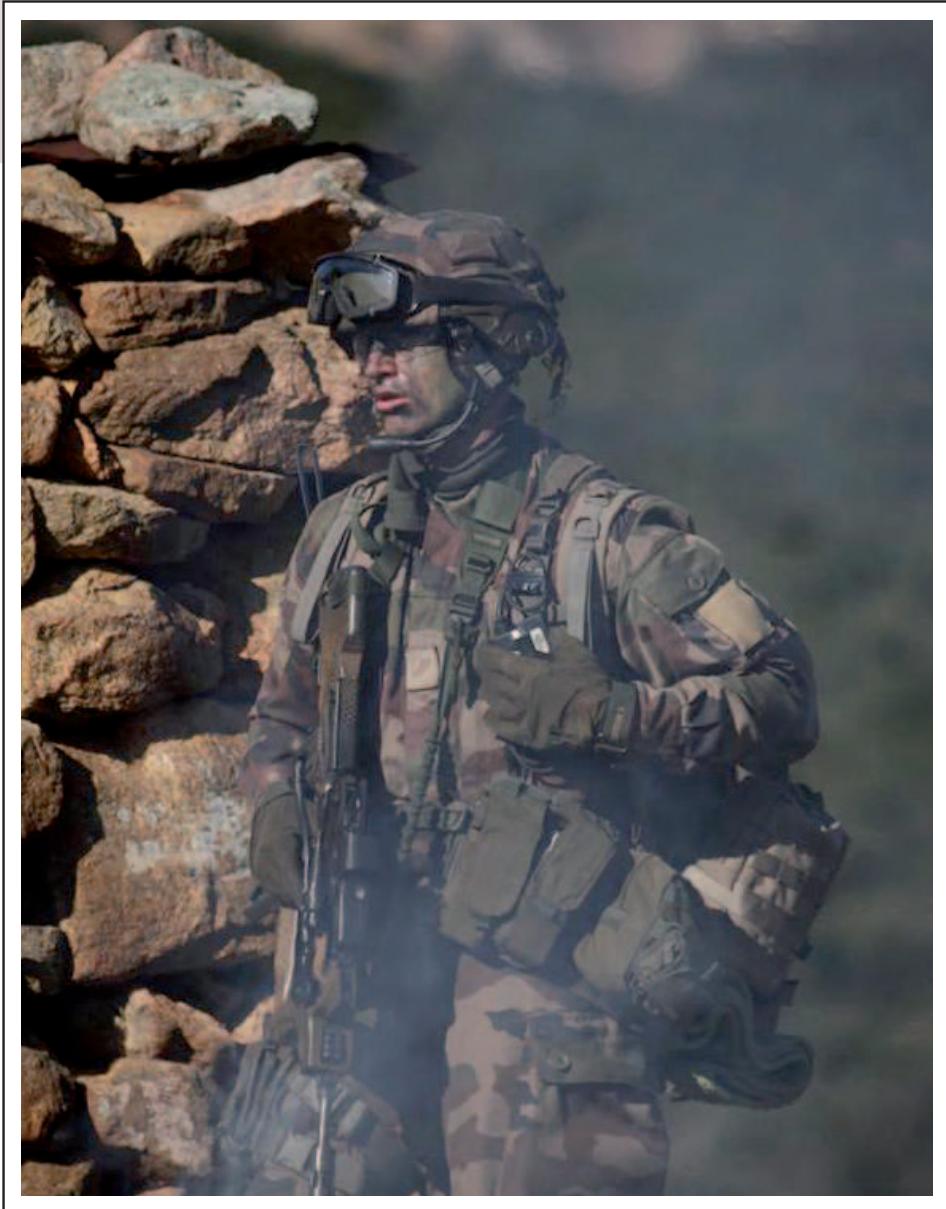
@13DBLEofficiel



@Cdc_13eDBLE

Officier supérieur adjoint : 05.65.58.49.02

MORE MAJORUM



1312 Hommes

Calvi

2^e Régiment étranger de parachutistes

Depuis sa création, le 2^e Régiment étranger de parachutistes (2^e REP) a toujours été à la pointe des engagements de l'armée française, comme en atteste la longue liste des opérations auxquelles le régiment a pris part. Infanterie légère par excellence, l'intervention aéroportée dans l'urgence est son mode d'action privilégié (poser d'assaut et réversibilité par aérolargage).



Le 2^e REP présente la singularité d'avoir perfectionné dans un domaine d'emploi particulier, dès 1962, chacune de ses cinq compagnies de combat. Ces perfectionnements ont évolué avec le temps mais le principe est resté le même.

Chaque compagnie est pilote dans son domaine et fait profiter le reste du régiment de son savoir-faire spécifique. Cette plus-value technique, selon le terrain et le contexte, optimise ses capacités d'engagement opérationnel.

Organisation

• Compagnie de commandement et de soutien :
Cette compagnie arme le poste de commandement régimentaire et assure le soutien logistique du régiment, au quartier et à l'entraînement comme en opérations.

• Cinq compagnies de combat :
Chaque compagnie est composée d'une section commandement, de trois sections de voltige et d'une section d'appui. Chacune est spécialisée dans le combat au sein d'un milieu particulier : zone urbaine, montagne et terrains accidentés, milieu nautique, zones boisées, désert et terrains arides.

• Compagnie d'appui :
Elle comporte une section MMP (missiles moyenne portée), une section de tireurs d'élite et une section de commandos parachutistes. Elle expérimente en plus une section d'appui mitrailleuse.

Historique

Le 2^e REP est héritier des traditions du 2^e bataillon étranger de parachutistes, engagé en Indochine dès sa création en 1948 et jusqu'en 1954. Sous l'appellation de régiment, il participe à la guerre d'Algérie de 1955 à 1962. Après son installation définitive à Calvi en 1967, le 2^e REP a prouvé sa valeur au cours de l'ensemble des opérations de l'armée française, notamment en Afrique, en Ex-Yugoslavie, au Moyen-Orient ou encore en Asie.



11^e Brigade Parachutiste



@2eREPOfficiel



@2eREPOfficiel

Officier supérieur adjoint : 04.95.60.92.02

PERICULA LUDUS



114 Hommes

Dzaoudzi

+ 153 en Mission courte durée

Détachement de la Légion étrangère de Mayotte

Le Détachement de la Légion étrangère de Mayotte (DLEM) est placé en sentinelle avancée dans la région stratégique du canal du Mozambique. Le rôle du DLEM s'inscrit dans les missions principales des FAZSOI (Forces armées dans la zone sud de l'Océan Indien) qui consistent à garantir la protection du territoire national et des installations stratégiques. Il contribue à la préservation des intérêts français et au maintien de la sécurité dans la zone, et assure la posture permanente de sécurité maritime et participe ainsi à la lutte contre la piraterie.



Le contrat opérationnel du DLEM comprend la participation aux opérations de secours d'urgence, l'appui à la lutte contre l'immigration clandestine (LIC), la projection de détachements d'instruction opérationnelle (DIO). Bénéficiant d'une situation géographique privilégiée en milieu lagunaire, il arme le Centre d'instruction et d'aguerrissement nautique (CIAN) et un poste armé à M'Lika, en Grande Terre, dédié à l'entraînement technique et tactique des unités.

En outre, le DLEM conduit 50 missions de présence réversible qui permettent l'instruction tout en développant la connaissance du département. Il arme enfin un détachement permanent aux îles Glorieuses.

Organisation

• Une compagnie de commandement et de logistique :

Cette compagnie a pour mission de fournir le personnel et les moyens nécessaires au commandement et au soutien logistique du DLEM et des dix organismes militaires de l'île dans un contexte interarmées et interministériel. Doublement opérationnelle, la CCL est en mesure d'armer une section de combat sur court préavis ainsi qu'un centre de regroupement et d'évacuation de ressortissants en quarante-huit heures.

• Une compagnie de combat d'infanterie :

Articulée en 4 sections cette compagnie est armée par des militaires en mission de courte durée (quatre mois) provenant aussi bien d'unités du régime général que de la Légion étrangère. Fer de lance du DLEM elle peut être déployée sous quarante-huit heures en mission ou en OPEX.

Historique

Lorsque le 3^e REI quitte Madagascar pour s'installer à Kourou en Guyane en 1973, la deuxième compagnie, détachée à Dzaoudzi, prend corps et devient le Détachement de Légion étrangère des Comores (DLEC). Celui-ci prend l'appellation de Détachement de la Légion étrangère de Mayotte (DLEM) en 1976, après la proclamation de l'indépendance des Comores. En 1984, le régiment reçoit la garde à l'étendard du 2^e Régiment étranger de cavalerie, lui-même issu, en 1939, des escadrons du Maroc du 1^{er} REC. Depuis 2010 le DLEM est rattaché à la Base de défense de la Réunion-Mayotte.



Forces armées dans la zone sud
de l'Océan Indien

Officier supérieur adjoint : 02.69.64.44.89

NEC PLURIBUS IMPAR



869 Hommes

Camp de Carpiagne

1^{er} Régiment étranger de cavalerie

Composé d'unités blindées polyvalentes, le 1^{er} Régiment étranger de cavalerie (1^{er} REC) est spécialisé dans le domaine du combat des blindés. Expert dans la reconnaissance offensive, le combat de rencontre et la prise de contact, sa plus-value réside dans sa capacité à délivrer en tout temps des feux puissants, rapides et précis. Les escadrons de reconnaissance et d'intervention complètent parfaitement ces capacités "feu" par l'acquisition du renseignement tactique. Equipés de chars AMX 10 RC-R, trois de ses escadrons sont spécialisés dans les missions de reconnaissance offensive.

Deux autres, équipés de véhicules blindés légers, sont spécialisés dans les missions de reconnaissance et d'intervention, sur l'acquisition du renseignement tactique et l'action anti-char.

Organisation

Le 1^{er} REC compte six escadrons en ordre de bataille et dispose d'un escadron de réserve.

• Un escadron de commandement et de logistique :
Cet escadron assure le soutien nécessaire au bon fonctionnement du régiment. Que ce soit au quartier, en exercice ou en mission. Il fournit l'autonomie logistique aux légionnaires en opérations.

• Trois escadrons blindés :
Les 1^{er}, 2^e, et 3^e escadrons sont composés de 4 pelotons blindés chacun. Ceux-ci sont équipés d'AMX 10 RC-R, engin blindé sur roues à la fois mobile et puissant, doté d'un canon de 105mm.

• Deux escadrons de reconnaissance et d'intervention :
Les 4^e et 5^e escadrons sont composés chacun de 4 pelotons de reconnaissance et d'intervention. Ceux-ci sont équipés de VBL dédiés aux missions d'éclairage, de reconnaissance ou d'intervention anti-char.

• Un escadron de réserve :
Il est intégré aux différentes missions du régiment.



Historique

Il a été créé en 1921 à Sousse en Tunisie à partir d'éléments des compagnies montées du 2^e REI. A cette époque, la Légion étrangère n'est constituée que de régiments d'infanterie. Ce sont les légionnaires russes qui, forts de leur expérience de cavaliers avertis, permirent à la Légion de s'illustrer dans une nouvelle discipline. L'histoire a retenu l'importante faculté d'adaptation des légionnaires cavaliers : combattants à cheval en Syrie et au Maroc, les légionnaires du 1^{er} REC ont, dès 1930, été dotés d'automitrailleuses sur lesquelles ils se sont distingués pendant les campagnes de France et de Tunisie, en 1940 et 1943. A la libération, ceux-ci ont été équipés d'AMM 8. Lors de la guerre d'Indochine, les légionnaires ont converti leur régiment en unités amphibie afin de combattre à bord de "Crabes" et "d'Alligators". De retour d'Algérie, ils ont retrouvé un emploi de reconnaissance et ont été équipés d'engins blindés adaptés.



6^e Brigade Légère Blindée



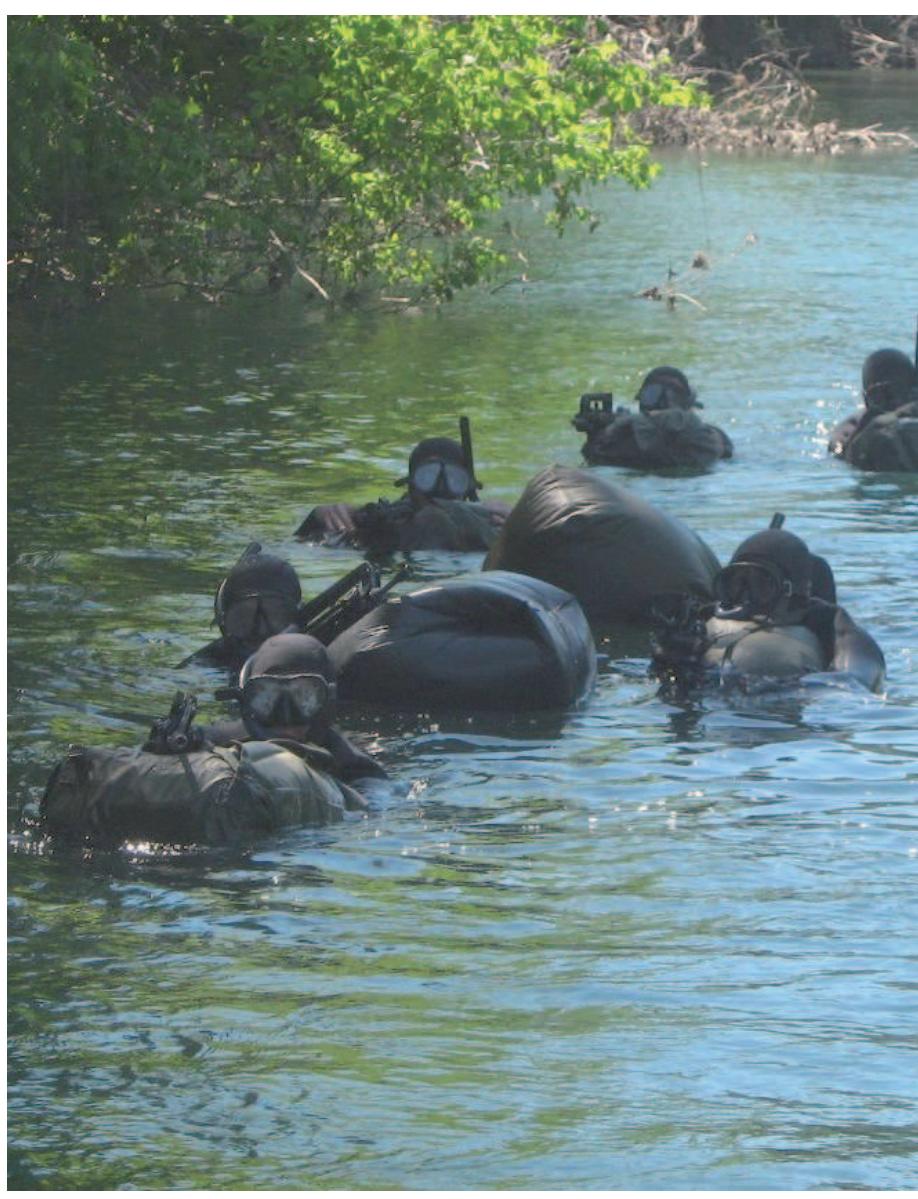
@1erREC



@Chefdecorps1REC

Officier supérieur adjoint : 04.42.73.32.02

FIER DE SON PASSÉ,
CONFIANT DANS L'AVENIR



944 Hommes

Laudun-l'Ardoise

1^{er} Régiment étranger de génie

Unité de génie d'assaut, le 1^{er} Régiment étranger de génie (1^{er} REG) remplit des missions d'appui à la mobilité, d'appui à la contre mobilité et d'aide au déploiement d'urgence. Il est apte à effectuer des missions de participation au combat de contact, notamment dans le cadre d'opérations en milieu urbain ou de conflits asymétriques. Il peut ainsi conduire des actions de renseignement milieu dans le cadre des "entrées en premier" et des opérations amphibies. Les légionnaires du 1^{er} REG sont avant tout des sapeurs formés pour préparer, conduire et assurer la mise à terre des forces embarquées depuis les bâtiments de projection et de commandement.

La diversité de ses matériels et les multiples compétences des sapeurs légionnaires permettent au régiment d'intervenir régulièrement sur le territoire national dans la gestion des catastrophes naturelles. Travaillant en zone d'insécurité et en zone polluée par des engins explosifs improvisés, l'adaptabilité du 1^{er} REG n'est plus à démontrer.

Organisation

Le 1^{er} REG est composé de six compagnies auxquelles s'ajoute une compagnie de réserve.

• Compagnie de commandement et de logistique : Outre l'accueil des légionnaires en formation, la mission principale de cette compagnie est le soutien technique et administratif des unités combattantes.

• Quatre compagnies de combat : Chaque compagnie comprend 3 sections de combat et une section d'appui, particulièrement aguerries aux conditions climatiques sévères.

• Compagnie d'appui : Répartie en sept sections distinctes, ses domaines d'intervention sont les suivants : l'appui au déploiement, l'organisation du terrain, l'appui à l'engagement au moyen de spécialistes amphibie, la production et le traitement de l'eau, le déminage et la fouille opérationnelle spécialisée.

• Compagnie de réserve : Intégrée à l'ensemble des missions du régiment, la compagnie de réserve est fortement déployée sur l'opération *Sentinelle* en appui des unités de combat.



Historique

Le 1^{er} REG a été créé en 1984 sous l'appellation 6^e Régiment étranger de génie. A peine créé, il intervient en RCA, au Tchad puis au Liban. En 1990, il s'illustre au sein de la division DAGUET pour ensuite intervenir en 1992 au Cambodge, en Bosnie et en Somalie. Présent sur de multiples théâtres d'opérations, il est engagé en 1994 dans le cadre de l'opération TURQUOISE au Rwanda et à Sarajevo en 1995. En 1999, il devient le 1^{er} Régiment Etranger de Génie (1^{er} REG), lors de la création du 2^e REG. Sous cette appellation, il est intégré à la KFOR (force de maintien de la paix de l'OTAN au Kosovo) et fournit régulièrement des unités en Guyane, à Mayotte et à Djibouti. Ce début de siècle verra le régiment engagé en Erythrée, en République de Côte d'Ivoire, en Afghanistan, au Liban, au Tchad, au Mali et sur le territoire national.



6^e Brigade Légère Blindée



Officier supérieur adjoint : 04.66.50.75.02

RIEN N'EMPÈCHE



1013 Hommes

Saint Christol-d'Albion

2^e Régiment étranger de génie

Unité de génie d'assaut, le 2^e Régiment étranger de génie (2^e REG) remplit des missions d'appui à la mobilité, à la contre mobilité et d'aide au déploiement d'urgence. En outre, il est apte à effectuer des missions en zone montagneuse et par grand froid requérant les savoir-faire spécifiques à cet environnement. À ce titre, le 2^e REG compte dans ses rangs une section de reconnaissance et d'intervention offensive (SRI0) composée de deux groupes de commandos de montagne (GCM), d'une équipe de plongeurs de combat de génie (PCG), et d'une section d'appui à l'engagement en montagne (SAEM).



L'entraînement des légionnaires du 2^e REG prend en compte les spécificités de leur domaine d'emploi. Ainsi, les légionnaires de montagne entretiennent leurs savoir-faire spécifiques par au minimum deux séjours annuels en zone montagneuse, un à dominante été et l'autre à dominante hiver. Le poste militaire de montagne de Valloire et le camp des Rochilles (Savoie) constituent les points d'appui de leur entraînement. Le régiment est équipé du système FELIN et de véhicules armés chenillés BV206.

Organisation

Le 2^e REG est articulé en six compagnies auxquelles s'ajoute une compagnie de réserve.

• Une compagnie de commandement et de logistique :

Outre l'accueil des légionnaires en formation, la mission principale de cette compagnie est le soutien technique et administratif des unités combattantes.

• Quatre compagnies de combat :

Chaque compagnie comprend trois sections de combat et une section d'appui. Elles sont aptes à toutes les missions du génie et particulièrement aguerries aux conditions climatiques extrêmes et aux zones montagneuses.

• Une compagnie d'appui :

Organisée en neuf sections distinctes qui concentrent des savoir-faire bien spécifiques : organisation du terrain franchissement, aide au déploiement, aide à l'engagement montagne, renseignement et intervention offensive, élément opérationnel de déminage et dépollution.

• Une compagnie de réserve :

Intégrée au régiment, elle participe à l'ensemble de ses missions.

Historique

Le 2^e REG est héritier du patrimoine et des traditions des 22^e, 26^e et 76^e bataillons de génie-légion d'Indochine. Dès sa création, il participe à de nombreuses missions et opérations, à Djibouti, en Bosnie et au Kosovo, entre 1999 et 2008. Il contribue à toutes les opérations de l'Armée de Terre, notamment en République de Côte d'Ivoire, en République Centrafricaine et en Afghanistan, où il arme un détachement chaque hiver pendant plusieurs années. Il prend une part active aux opérations d'aujourd'hui, qu'il s'agisse de Sentinelle ou de Harpie (lutte contre l'orpailleur clandestin en Guyane) du théâtre national ou de destinations plus lointaines, au Sahel, en Irak, en Côte d'Ivoire et au Liban.



27^e Brigade d'Infanterie de Montagne



@2eREGofficiel

Officier supérieur adjoint : 04.90.74.82.02

La solidarité : supplément d'âme de la Légion étrangère

La solidarité à la Légion est consciente et volontaire, elle renvoie à la notion de solidité, de cohésion, où les liens indéfendables qui sont créés entre chacun de ses membres et chacune de ses formations définissent le fondement de l'esprit de corps.

C'est aussi un contrat implicite reliant le légionnaire à l'Institution Légion étrangère. Il ne s'agit pas d'expier un passé trouble. La justice contractuelle au sein de la Légion, s'exprime par l'obligation de réciprocité, sans revendication. Selon les règles de cette justice évoluée, tout contrat d'échange ou même de don suppose qu'avec les bénéfices, on accepte les charges consenties.

Contrat où le légionnaire accepte l'exigeante vie qui sera la sienne. Contrat où la Légion s'engage à l'élever selon son mérite. Contrat où chacun s'engage à respecter le "Code d'honneur du légionnaire" et accepter le sacrifice. La Légion s'engage à ne jamais abandonner les siens. Chaque prolongation de ce contrat est un renouvellement de confiance. Cette confiance conduit naturellement à la fidélisation.

À cette notion relativement normative, la Légion a ajouté sa part humaine, pour lui donner cette texture particulière qu'on appelle valeur, au cœur d'une éthique. Une solidarité à nulle autre pareille, qui prend en compte les dimensions d'altruisme et de générosité présentes à la racine de l'idée de solidarité.

Cette valeur de solidarité tient toute la Légion étrangère et en fait une partie de son exception. La confiance, la parole donnée, l'équité, la fidélité, l'esprit de corps, l'esprit de famille... Tout s'explique dans ce supplément d'âme que la Légion transmet à ses légionnaires.

L'EXPRESSION QUOTIDIENNE DE CETTE SOLIDARITÉ

Ce solidarité Légion est complexe à résumer puisqu'elle se trouve en filigrane dans tous les actes de la vie du légionnaire, pendant et après son service. Elle intègre également d'emblée, et depuis toujours, la famille des légionnaires.

Pour les légionnaires

Intégrité, fraternité, nouvelle chance, équité et respect sont des mots qui résonnent, des mots porteurs de sens qui sont les bases de cette solidarité.

Le contrat

Première expression de cette solidarité. Les jeunes engagés s'engagent à servir la légion avec honneur et fidélité, dans n'importe quel régiment, et partout où la France a besoin d'elle. En contrepartie de ce service, outre la formation qu'ils reçoivent, la famille qu'ils intègrent, le cadre structuré qu'ils trouvent et leur rémunération, il peuvent acquérir la nationalité française ou bénéficier d'une reconversion.

L'intégration

Gage d'une solidarité effective. La Légion étrangère donne sa chance à tous ceux qui veulent la saisir. Cette intégration fonctionne en respectant des principes simples et éprouvés ; rassembler grâce à une langue unique (amalgame), cultiver une histoire commune, adhérer à des valeurs, apprendre - comprendre et respecter le code d'honneur, adopter des règles de vie spécifiques, s'identifier à des symboles, et finalement gravir l'escalier social pas à pas.

Une autre chance

Gage d'une solidarité en devenir. La Légion étrangère dispose d'un système de sélection qui permet d'envisager un nouveau départ. Tout le monde a sa chance tant qu'il est apte médicalement, physiquement, psychologiquement et que sa motivation est solide.

L'égalité des chances

La solidarité par l'égalité. Une fois sélectionnés, tous les légionnaires sont égaux. Ils commencent tous au même niveau et passent par le rang.

La fraternité d'armes

La solidarité des combattants. " Chaque légionnaire est ton frère d'arme, quelle que soit sa nationalité, sa race, sa religion. Tu lui manifestes toujours la solidarité étroite qui doit unir les membres d'une même famille " (Art 2 du Code d'honneur du légionnaire). Cette fraternité là est celle du combat, celle des opérations et des bivouacs.

Solidaire dans la souffrance. " Tu n'abandonnes jamais ni tes morts, ni tes blessés " (Art 7 du Code d'honneur du légionnaire). Si un légionnaire a un accident au combat ou hors zone d'opération, alors qu'il est en activité ou s'il a quitté nos rangs, la Légion s'engage à s'occuper de lui le temps nécessaire à son rétablissement ou à sa réinsertion. Le blessé peut bénéficier du centre des convalescents de la Malmousque à Marseille ou de l'Institution des invalides de la Légion étrangère à Puyloubier.

Une formation unique de combattant

Elle allie entraînement et éducation. Une éducation où on inculque aux légionnaires des valeurs communes qui reposent sur le code d'honneur du légionnaire ; le culte de la mission, la rigueur dans l'exécution, le devoir de mémoire et le culte des Anciens et la fraternité. Tous suivent un entraînement de combattant d'infanterie de haute exigence. C'est la base commune.

Pour les anciens

L'Institution des invalides de la Légion étrangère (IILE)

L'institution accueille et héberge les anciens légionnaires handicapés, âgés ou en difficulté pour leur fournir un accompagnement social ou médico-social, une adaptation à la vie active ou une aide à l'insertion sociale et professionnelle. En retour, les anciens qui le peuvent réalisent des travaux de reliure ou de céramique, participent aux vendanges et aux récoltes d'olives qui produisent le "vin de la Légion" et l'huile d'olive du Domaine du Capitaine Danjou.

La Maison du Légitonnair'd'Auriol

Le Foyer d'entraide octroie des subventions d'investissement et de fonctionnement à la Maison du légionnaire. Cette Maison reçoit des anciens pour un jour ou jusqu'au terme de leur vie.

L'entretien des "carrés Légion"

L'accompagnement en Terre. Le Foyer d'entraide est responsable de l'hommage aux morts et du devoir de mémoire. À ce titre, il gère ou contribue à l'entretien de plusieurs "carrés Légion", dans différents cimetières, où reposent d'anciens légionnaires.

Pour les familles

Le Foyer d'entraide

Il accorde des aides individuelles (secours et prêts d'honneur), sur la base de dossiers initiés par les différents échelons sociaux. Il met en œuvres des mesures de protection des majeurs, ordonnées par l'autorité judiciaire.

La Légion sauvegarde et améliore la condition du personnel, dans le cadre de réformes continues et compense l'impact des fortes mutations qui affectent les familles.

LE FINANCEMENT DE CETTE SOLIDARITE

Deux organismes sont responsables de l'ensemble du financement de la solidarité Légion étrangère : le Foyer d'entraide de la Légion étrangère (FELE) et le Cercle mixte de la Légion étrangère (CMLE). Fédérés au sein de la Division entraide et solidarité (DES), ils permettent à celle-ci de coordonner les actions à mener dans les domaines spécifiques de l'action sociale et de l'amélioration de la condition du personnel.

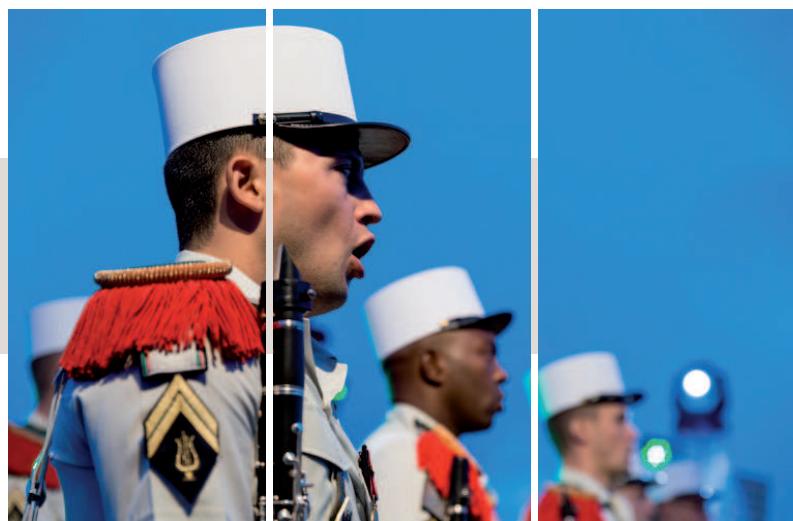
L'action sociale

Le Foyer d'entraide de la Légion étrangère (FELE), agit sans but lucratif et met en œuvre le plan d'action sociale au profit des légionnaires, en activité, des anciens, ainsi que pour leur famille. Ses ressources sont générées par les recettes provenant de la vente du "vin de la Légion" et de l'huile d'olives produits sur le Domaine du capitaine Danjou, mais aussi de la vente des réalisations des ateliers (céramique, reliure) de l'Institution des invalides de la Légion étrangère (IILE). Les ressources dégagées par l'abonnement au magazine mensuel Képi Blanc participent également à la solidarité. Le Foyer d'entraide est autorisé à recevoir dons et legs qui constituent ses fonds principaux.

La condition du personnel

Le Cercle mixte de la Légion étrangère (CMLE), constitué des onze succursales des régiments étrangers, met en œuvre les activités de restauration, hôtellerie et loisirs (RHL). Il contribue au financement de la condition du personnel servant à la Légion grâce aux ressources dégagées par ses activités. Il fait l'objet d'un prélèvement spécifique sur ses activités non régaliennes, permettant d'alimenter le Fonds d'entraide et de solidarité de la Légion étrangère (FESLE). Ce fonds financera le Plan d'action sociale (PAS) de la Légion étrangère. Il est, par ailleurs, le canal principal de vente des productions de vin et d'huile produits sur le Domaine du capitaine Danjou.

La Musique de la Légion étrangère



La musique de la Légion étrangère est originale à plus d'un titre : par son recrutement d'abord, car ses légionnaires musiciens sont issus des cinq continents et ont fréquenté les conservatoires les plus prestigieux de la planète ; par son répertoire éclectique ensuite, mêlant marches traditionnelles de la Légion étrangère, reflets des vertus légionnaires, mais également airs d'opéras, ouvertures ou pots-pourris. Originalité encore par les instruments peu courants qu'elle est la seule à utiliser (fifres ou chapeau chinois entre autres), par la cadence exceptionnellement lente sur laquelle elle défile enfin, qui lui confère cette majesté et cette allure altière.

La Musique de la Légion étrangère participe à près de soixante-dix prestations par an - dont une quinzaine de concerts - au titre du rayonnement de la Légion étrangère, de l'armée de Terre, et du lien Armée-Nation, aussi bien en France qu'à l'étranger. Tous les ans, elle participe au défilé du 14 juillet à Paris, en tête des unités de la Légion étrangère. Sa valeur artistique a été reconnue en 2013 avec un disque d'or, chez Deutsch-Grammophon, pour son enregistrement "Héros".

le chapeau chinois

Instrument d'origine turque, le chapeau chinois est un pavillon de cuivre garni de clochettes, surmonté de la grenade à sept flammes. Issu de la multitude d'instruments à percussion qui accompagnaient les pachas dans leur déplacement, il fut progressivement abandonné au cours du XIX^e siècle. La Légion étrangère l'a conservé et orné de queue de cheval, vieille coutume adoptée par les régiments d'Afrique. La queue du cheval tué sous le guerrier au combat, était un témoignage de courage. Exposée devant la tente du chef, elle devenait symbole de commandement.

Le boudin

Les origines du mot, comme celle du célèbre refrain, sont assez mal connues. Il s'agirait du rouleau parfait de la toile de tente fixé sur le sac et que l'on appelait volontiers le "boudin". Peu de temps avant le départ du régiment étranger pour le Mexique, Monsieur WILHEM, chef de Musique, composa cette marche devenue celle de la Légion étrangère. Les paroles actuelles ont probablement été adoptées vers 1870, alors que le roi des Belges avait demandé que ses sujets ne combattent pas en France, alors que de nombreux Alsaciens et Lorrains s'engageaient à la Légion.

Le fifre

D'origine suisse, le fifre servait jusqu'à la révolution, avec le tambour, à indiquer les signaux sur les champs de bataille et à rythmer les marches pendant les déplacements. Aujourd'hui, la Légion l'a conservé.

Le pas Legion étrangere

En 1830, le régiment de Hohenlohe, ancêtre de la Légion étrangère, défilait à cadence lente. C'est probablement cette tradition qui a été conservée par la Légion, la cadence ayant été fixée à 88 pas par minute.

Le port bas du tambour

Vers les années 1925 et 1930, la Légion étrangère adopte le port bas du tambour. Le cercle inférieur au niveau du genou facilite ainsi la cadence lente de ses marches.

Le Musée de la Légion étrangère



La Légion étrangère est une des plus grandes institutions de la France, qui participe à son rayonnement. Dans cet esprit, elle a repensé son concept muséal afin de le rendre plus vivant, plus proche des légionnaires et des visiteurs. Son ambition est simple : offrir une présence, une prestance, proposer un accès authentique mais moderne à la culture légion.

De la nécessité de s'adapter

La Légion a donc concilié une programmation dynamique avec le plaisir traditionnel de contemplation : l'heure est à la participation active du visiteur, l'événement culturel, l'actualité. L'objectif est de continuer à affirmer l'histoire virile de la légion étrangère, tout en prouvant son ouverture.

Un musée ancré dans la réalité

Etant à la fois un lieu pour éduquer et intégrer les légionnaires ainsi qu'un "temple" pour se souvenir, le musée n'est cependant pas une enclave hors du temps et de l'espace. C'est un lieu ancré dans l'actualité opérationnelle avec autant de fierté que dans le passé.

Une immersion dans le monde légionnaire

Le musée offre une approche physique au visiteur, lui permettant de plonger dans l'univers Légion. La visite lui laisse une marque sensorielle : celle de se mettre dans la peau d'un légionnaire.

Un musée "événémentialisé"

Le musée s'affiche comme un espace culturel original proposant des événements par le biais d'expositions temporaires. Un style décalé affirmé va chercher des angles originaux, des thèmes inédits -parfois dans les marges-, sans détricoter le récit "canonique" de la scénographie permanente du musée. Nous mettons en valeur des artistes de tous pays, parmi les anciens légionnaires - Hartung, Cendrars, Kupka, Kisling, Lipchitz, Zadkine, ou encore Cole Porter, Louis Frémaux, Ernst Jünger, Yom de Saint Phalle... - pour illustrer combien la Légion a toujours été faite d'hommes aux parcours inclassables, témoins et acteurs des richesses et singularités culturelles internationales.

Un lieu de résistance, un lieu qui se réinvente

Le musée est un lieu de résistance aux modes, un lieu conservateur tout autant qu'un lieu moderne qui parle à tous les visiteurs dans une optique citoyenne et généreuse. Notre musée n'est pas seulement un lieu de plaisir esthétique, il est aussi un lieu de sociabilité.

Pour financer ses évènements culturels, le Musée s'appuie sur les crédits délégués des organismes du Ministère des Armées (patrimoine, communication), sur les aides octroyées par le FELE dans le périmètre du devoir de mémoire et sur les fonds (subventions, mécénat, partenariat) de la Société des Amis du Musée de la Légion étrangère (SAMLE - association loi 1901).

Nous suivre :



www.legion-etrangere.com



@legionetrangereofficiel



@COMLE-DRPLE



youtube.com/LegionEtrangereCOMLE



@legionetrangereofficiel

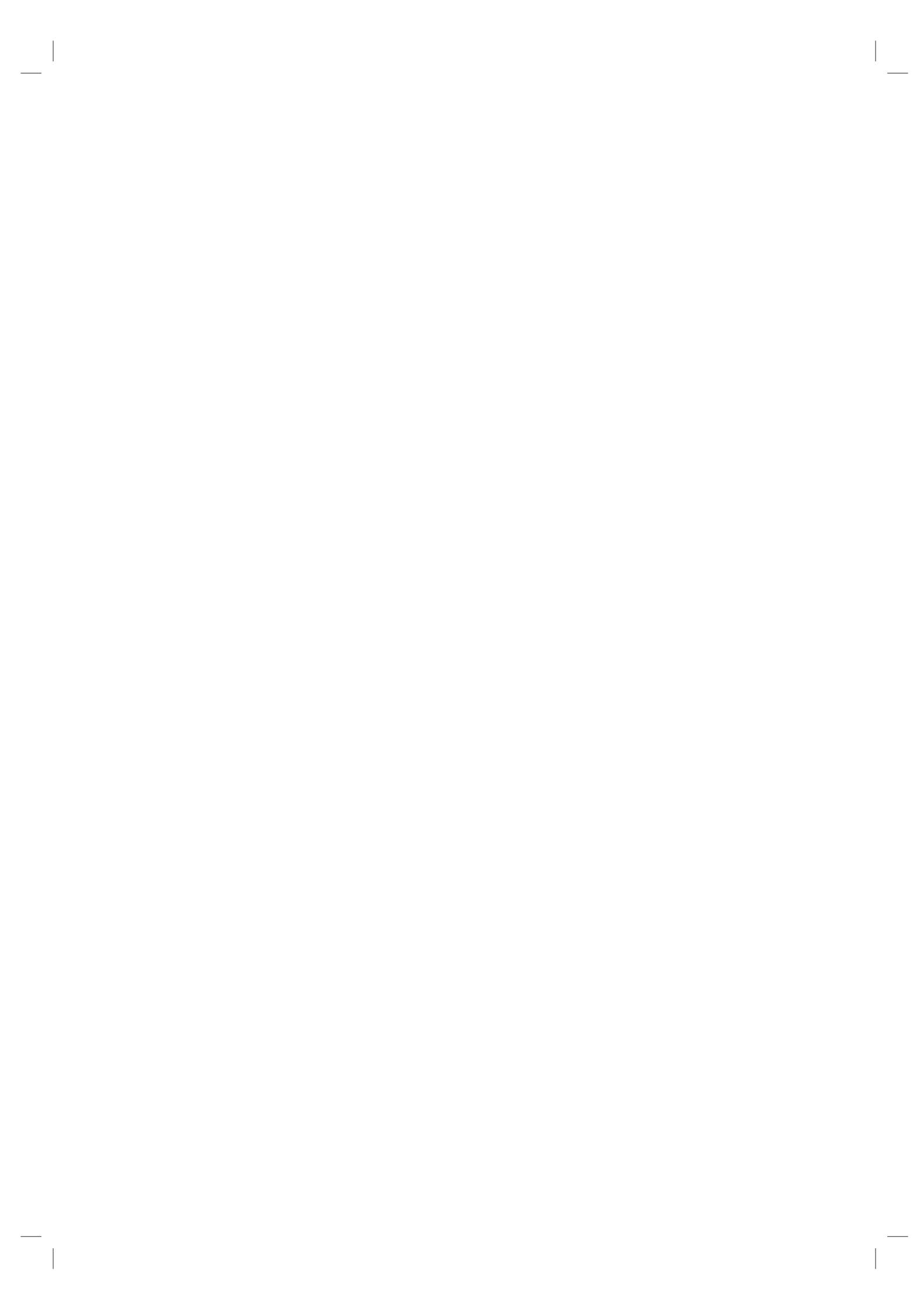
Nous contacter :

Monsieur le Général Commandant la Légion étrangère

Quartier Viénot
BP 21 355
13 784 AUBAGNE CEDEX



Évenementiel / Média
presse@legion-etrangere.com
Téléphone : 04 42 18 10 61





Là où bat le cœur du monde...

